

COMMUNE DE BANNEGON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 Février 2010

Approbation du procès-verbal précédent :

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal précédent.

Séisme Haïti

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'association des maires du cher qui organise pour les communes une collecte qui pourra être versée sur le compte de l'association.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 277 € soit 1 €/habitant.

4-Devis Divers :

Achat débroussailleuse

STIHL - Thermique

Modèle : FR 450

Saint Amand Espaces Verts : 780.00 TTC

LMJ 18 : 711.62 TTC

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer le devis de la société LMJ 18.

Ecole :

Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise BILBEAU concernant la réfection du sol de l'école pour un montant de 9121.89 TTC

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BILBEAU. Les travaux auront lieu durant les grandes vacances.

Devis Signalisation centrale

Monsieur le maire présente le devis de la société Signalisation Centrale concernant la l'achat de plaque pour l'extension de la numérotation des habitations du Rhimbé et de la Croix des Pouzes, ainsi que l'achat de panneaux indiquant des lieux-dits pour un montant de 650.73 TTC

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité le devis le devis présenté.

Cimetière

Le Conseil municipal décide d'accepter le devis de la société ELABOR Carré 1 pour un montant de 17 502.41 € TTC pour 26 emplacements à libérer.

Pour : 10 Contre : 1

Et autorise M. le Maire à faire les démarches de demande de DGE auprès de la Préfecture du Cher.

CPI Bannegon - Mise à disposition de locaux :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. Yvon BEUCHON concernant le réaménagement du CPI, pour lequel il est nécessaire de mettre à disposition les vestiaires situés dans le prolongement du bureau du CPI en plus de l'actuel bureau du chef du centre situé à l'arrière d'une travée.

En effet le CPI vient de se voir doté d'un véhicule de première intervention qui ne tient pas en longueur dans les travées existantes. La seule solution est d'intégrer le bureau du chef de centre en supprimant le mur de séparation.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de mettre à disposition les vestiaires ainsi que le bureau du chef de centre au SDIS.

Demande de subventions :

Après en avoir délibéré le conseil décide d'attribuer :

- 🚩 Judo Club de Charenton du Cher : 50€
- 🚩 Association des Amis de la Bibliothèque du Cher : 40 €
- 🚩 Participations voyage scolaire : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de 2 familles de Bannegon, pour leurs enfant, élèves de 3^{ème} au Collège de Dun / Auron, vont participer à un voyage en Normandie du 26 au 28 avril 2010 et que la participation demandée aux familles est de 148 €

Aussi ils sollicitent une aide éventuelle de la commune pour ce voyage.

Après en avoir délibéré, le conseil accorde la somme de 50 € pour chaque élève.

Le Maire,
Guy JAMES